



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2014

Sous la Présidence de M. GROSS Dominique, Maire
Elus : 11 – En fonction : 11 – Présents : 08

Absents :

Mme BOISSEAU (excusée) – M. PEYRE (excusé) – M. MATTERN (excusé)

Procurations :

Mme Boisseau à M. Gross

Décisions modificatives budgétaires

Le Conseil émet un avis favorable pour la réalisation des écritures comptables visant à équilibrer les comptes listés ci-après afin de mandater les différentes opérations à venir jusque fin décembre 2014.

Compte 022	- 2000€	Compte 6336	+2000€
Compte 6531	+2100€	Compte 60612	- 1000€
		Compte 61522	- 1100€
Compte 022	- 1000€	Compte 6232	+ 1000€

Voté à l'unanimité.

Régime des aides à l'électrification rurale (article 2.1 du décret du 14 janvier 2013)

Vu l'article 2 du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013, le Conseil municipal réuni le 28 octobre 2014 demande le maintien de la totalité du périmètre de la Commune de GINGSHEIM en régime urbain d'électrification.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale, le Conseil municipal autorise le Maire à demander au Préfet de soustraire notre commune, en sa qualité d'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité, du bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale.

Voté à l'unanimité.

Création de l'emploi d'agent d'entretien des espaces verts

Le maire rappelle aux conseillers avoir publié un avis de recrutement d'un agent d'entretien des espaces verts.

Vu la délibération du Conseil municipal du 26/08/2014 créant le poste,

Vu les candidatures réceptionnées au 15/09/2014,

Vu la candidature de Melle Marion PIOT, résidente à Gingsheim,

Le maire propose aux conseillers de valider la candidature de Melle PIOT.

L'arrêté sera émis dans les jours qui viennent, et le Maire procèdera à la signature du contrat.

Bail de Chasse

Le Conseil municipal,

VU les articles L.429-2 et suivants du Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 02 février 2015 au 01^{er} février 2024 ;

VU la délibération n° 43-2014 du 17 juillet 2014 décidant du mode de consultation des propriétaires ;

VU le procès-verbal du 01^{er} octobre 2014 constatant que 2/3 des propriétaires possédant plus de 2/3 de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la Commune ;

Après en avoir délibéré :

- Prend acte que la majorité qualifiée est atteinte pour abandonner le produit de la chasse à la Commune ;
- Décide d'affecter le produit de la location des baux de chasse de GINGSHEIM à l'intérêt collectif local.

Voté à l'unanimité.

D'autre part, le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Cde de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 02 février 2015 au 01^{er} février 2024 ;

Vu le bail de chasse conclus en 2005 avec M. SAULET MOES ;

Vu la demande de renouvellement des baux de chasse, ainsi que les propositions financières présentées par M. SAULET MOES ;

Considérant l'avis favorable du 20 octobre 2014 de la Commission Consultative Communale de la Chasse ;

Considérant la gestion cinétique des locataires sortants et les contraintes réglementaires actuelles,

Et après avoir entendu l'exposé du Maire :

- Décide de fixer à 338 Ha la contenance des terrains à soumettre à la location
- Décide de procéder à l'attribution des droits de chasse en un lot de 338 Ha.
- Décide de conclure pour la location de la chasse une convention de gré à gré pour la période du 02 février 2015 au 01^{er} février 2024 avec M. SAULET MOES ayant son siège à LA PETITE PIERRE, au 4 rue Rebberg, moyennant le loyer annuel de 2.200€.
- Précise que le recouvrement du loyer s'effectuera en deux versements de 1.100€, le 01^{er} avril et le 1^{er} novembre de chaque année.
- Approuve les dispositions du cahier des Charges qui s'appliquent de plein droit au locataire ainsi que les éventuelles modifications ultérieures.
- Autorise le Maire à signer la convention de gré à gré avec M. SAULET-MOES pour le compte de la Commune de GINGSHEIM.

Voté à l'unanimité.

Motion relative à l'avenir de la région Alsace

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le gouvernement et suite au vote de l'assemblée nationale le 21 juillet 2014, les élus du Conseil municipal tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace. Il en va ainsi du droit local, notre langue

régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

Aussi les élus de la Commune de Gingsheim demandent :

- Que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,
- Que dans ce nouveau redécoupage, l'Alsace partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,
- Que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,
- Que l'état donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignements des langues,
- Que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 03 août 2014.

Et se déclarent favorables :

- Sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil régional d'Alsace, des deux Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet ci-joint qui répond avec efficacité aux besoins et aux attentes des Alsaciens dans l'espace trinational rhénan,
- A un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
- A l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
- L'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,
- A la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des 3 collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

Fête de Noël 2014

Le Maire propose la date du 07 décembre 2014 pour l'organisation de la Fête de Noël de la commune.

Le menu suivant est retenu :

- Foie gras, gelée, et brioche
- Roti de Veau, jardinière de légumes et gratin dauphinois (La cour des oiseaux)
- Plateau de fromages
- Bûche de Noël

La prestation du Duo musical « Charles et Bernard » ayant été fortement appréciée lors de la précédente fête de Noël 2013, ces derniers ont été contactés afin de connaître leurs disponibilités.

Commande Menuiseries extérieures Salle des Fêtes

Le maire passe la parole à M. Demumieux, en charge du suivi de la commande des menuiseries extérieures de la Salle des Fêtes. Il y a lieu de reprendre le compte-rendu du conseil du 26 aout 2014, car après entretien et vérification des devis proposés, le montant proposé à 21469€ n'est plus valide (2 baies vitrées de l'entrée principale manquaient au chiffrage). Pour mémoire, le devis ABECO proposé était de 20.244 € TTC, mais ne satisfait pas pleinement M. Demumieux. C'est pourquoi, après entretien et actualisation du devis avec le fournisseur SDA, il propose de retenir la société SDA pour un montant de 22183,68€TTC.

Après consultation des conseillers, le fournisseur SDA est retenu à l'unanimité et les conseillers donnent pouvoir au maire de signer le bon de commande, pour une livraison et une pose en Janvier 2015.

Point divers

1/ Le maire indique aux conseillers avoir notifié aux époux Hartz les divers documents administratifs afférents à la déclaration d'utilité publique. Nous sommes encore dans l'attente de l'avis domanial lié à la valorisation des indemnités à verser au locataire de la parcelle concernées. Dès réception de cet avis, les documents seront notifiés également.

2/ Le maire précise avoir eu la convocation du SDIS pour le contrôle périodique des installations de sécurité concernant la Salle des Fêtes. Un point sera fait en amont pour s'assurer du bon fonctionnement des installations en place.

3/ M. Gross explique aux conseillers qu'à l'occasion du prochain conseil municipal qui se tiendra en Décembre 2014, il invitera à la table du Conseil M. Schmaltz, ancien conseiller municipal afin qu'il présente le projet du SICTEU lié à la rénovation des réseaux d'assainissement de la Commune. En effet, ce projet a été voté au sein du Sictou pour une réalisation au printemps 2015, il est important de mettre en place les moyens nécessaires pour participer également à ce projet, dans le respect des finances de notre commune.

4/ Le maire présente aux conseillers le nouveau permis de construire déposé par la SARL COREA, en vue de la rénovation du corps de ferme de M. KRAENNER, rue principale.

5/ Le maire remercie vivement les conseillers pour leur implication à chaque nettoyage communal et se félicite de la bonne entente de cette nouvelle équipe.

Le Maire clôture la séance à 23h00.

Registre de Procès-verbal du Conseil municipal du 28/10/2014

Rendu exécutoire le 03/11/2014

Et la transmission en préfecture le Vendredi 07/11/2014.

Le Maire,
Dominique GROSS